

**Bordereau d'élimination d'archives soumis au visa du directeur
des Archives départementales**

(à remplir en trois exemplaires)

Commune/Intercommunalité de :	
Service (sans sigle)	
Responsable du service : (nom, prénom, téléphone) Signature	Agent référent des archives : (nom, prénom, téléphone) Signature

Données à remplir :

- Métrage linéaire total ou nombre de boites des documents proposés à l'élimination :
- Nombre de pages du bordereau (y compris cette page) :

Références juridiques principales pour le tri :

- Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 relative au « Tri et conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales et structures intercommunales ».
- Instruction DAF/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 sur les « Préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales ».

Document à adresser en **trois exemplaires** à l'adresse suivante :

Archives départementales de Seine-et-Marne
248 avenue Charles Prieur
77190 Dammarie-les-Lys

Documents proposés au visa d'élimination	Dates extrêmes des documents	Métrage linéaire ou nombre de boîtes	Date à laquelle le document peut être détruit	Observations des Archives départementales

Date et visa du Maire ou Président :

Date et visa du Directeur des
Archives départementales :